

POHER COMMUNAUTE

Date de convocation : 2 mars 2012
Date d'affichage 13 mars 2012

Nombre de membres :
en exercice : 34
présents : 32
votants : 32

**L'an deux mille douze,
le 8 mars à dix-neuf heures**

le Conseil de Poher communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Carhaix en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC

Étaient présents Christian TROADEC, Daniel COTTEN, Roger LOSTANLEN, Olivier FAUCHEUX, Catherine BOULANGER, Bernadette LARROQUE, Jean-Yves LE PENNEC, Jean-Marc ANTOINE, Rémy L'HOPITAL, Hélène GUILLEMOT, Hélène JAFFRE, Henri SEZNEC, Jacques QUILTU, Annie LE GUEN, Claude KERANGUYADER, Philippe NEDELLEC, Brigitte VALLEE, Marie-Hélène LE BIHAN, Sylvie LE MAT, Marie-Hélène TRANOUEZ, José LE GUELAFF, Daniel CAILLAREC, Samuel FEAT, Xavier BERTHOU, Michelle BOULC'H, Joël PINSEC, Anne-Marie YVINEC, Erwan LE BIHAN, Eric LE LOUARN, Didier GOUBIL, Marie-Hélène SALIOU, Viviane MOISAN

Secrétaire de séance : Samuel FEAT

Absents : Pierrot BELLEGUIC- Christian LE ROUX

Communications électroniques – modification statutaire

L'accès aux services de communications électroniques est l'un des principaux enjeux pour le développement équilibré et l'aménagement du Poher. Le schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) élaboré au niveau du Pays en 2010 a donné une première indication de l'ampleur du projet à mener. Le schéma de cohérence régional d'aménagement numérique (SCORAN) adopté par la Région en 2011 fixe quant à lui une ambition de desserte totale en FTTH (fibre optique jusqu'à l'abonné) d'ici 2030 : c'est le projet « Bretagne Très Haut Débit ». Dans ce cadre, l'axe dit « équilibre » prévoit de desservir en priorité 12 villes « moyennes » dont Carhaix, ce qui impliquerait que le déploiement du très haut débit soit réalisé d'ici 5 ans.

Dans cette perspective, le conseil communautaire du 15 décembre 2011 a jugé opportun de lancer sans attendre, au titre de sa compétence aménagement de l'espace, une consultation pour le choix d'un bureau d'études, qui sera chargé de proposer un schéma directeur pour le déploiement du réseau sur le territoire du Poher. Cette étude permettra ainsi dès la fin de l'année de programmer des travaux et d'être prêt au démarrage de la phase opérationnelle du projet Bretagne Très Haut Débit prévu fin 2012.

L'article L1425-1 du Code général des Collectivités Territoriales, introduit par la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance numérique, autorise les collectivités et leurs groupements à construire et exploiter des réseaux de télécommunications électroniques à haut et très haut débit.

Il est donc proposé qu'une compétence en matière de communications électroniques soit inscrite dans les statuts communautaires afin que la communauté puisse mener les premières actions volontaristes de pose de fourreaux permettant de desservir rapidement en fibre optique les premières cibles et d'anticiper une desserte généralisée, conforme aux conclusions de l'étude de schéma directeur local et en cohérence avec le projet « Bretagne très haut Débit ».

Il est donc proposé de modifier comme suit les statuts de la Communauté de communes :

Article 4 : compétences

Compétences obligatoires

1°) aménagement de l'espace

communications électroniques :

La création, l'établissement, et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques et toutes les opérations nécessaires pour y parvenir ainsi que la fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée, hors compétence du Département ou de la Région en matière de communications électroniques. »

Si nécessaire à l'exercice de la compétence communautaire, le transfert de l'une ou plusieurs des infrastructures de communications électroniques (fourreaux, chambres de tirage et fibres optiques) appartenant aux communes peut être envisagé dans le cadre des dispositions prévues aux articles L.1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, sous réserve de l'accord de la commune auquel elles appartiennent.

La commission d'évaluation des transferts de charge, prévue par le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, sera saisie afin d'examiner les conséquences financières du transfert, le cas échéant.

Afin de mener à bien le transfert de cette compétence, la procédure à suivre est la suivante :

1 –le conseil communautaire modifie les statuts de la communauté.

2 - les conseils municipaux émettent un avis sur la modification statutaire proposée

La modification statutaire doit être adoptée à la majorité qualifiée – soit la moitié au moins des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population, soit les 2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population, avec l'accord de chaque conseil municipal des communes représentant au moins le 1/4 de la population.

Les conseils municipaux ont un délai maximal de 3 mois pour délibérer.

UNANIMITE POUR

Etude d'ingénierie Très Haut Débit – demande de subventions

Les élus de Poher communauté ont exprimé une volonté forte d'aller vite dans la mise en œuvre du déploiement de la fibre optique sur le territoire pour offrir dès que possible l'accès au très haut débit pour tous ses habitants. Ainsi, par délibération du 15 décembre 2011, le conseil communautaire a approuvé la réalisation d'une étude d'ingénierie pour le déploiement d'un réseau en fibre optique dans le cadre du projet régional « Bretagne très haut débit ».

L'objectif de cette étude est d'établir les priorités en termes de desserte et les travaux d'infrastructures à réaliser ainsi que leur coût, pour les planifier et les engager dans les plus brefs délais dès que le projet régional entre en phase opérationnelle (prévu fin 2012).

Une procédure de recrutement d'un bureau d'étude pour la réalisation de cette mission est en cours. La durée de la mission est estimée à six mois avec une restitution de l'étude à la rentrée.

Cette étude pourra être en partie financée via l'enveloppe numérique allouée au Pays dans le cadre du contrat de Pays avec la Région, et fera l'objet d'une demande de subvention au titre du FEDER.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à :

- **déposer une demande de subvention au titre de l'enveloppe numérique du Pays**
- **déposer une demande de subvention au titre du FEDER**

UNANIMITE POUR

Travaux d'infrastructure d'opportunité pour le déploiement du très Haut Débit – demande de subventions

Les élus de Poher communauté ont exprimé une volonté forte d'aller vite dans la mise en œuvre du déploiement de la fibre optique sur le territoire pour offrir dès que possible l'accès au très haut débit pour tous ses habitants.

Le conseil a ainsi décidé de profiter du projet de raccordement des zones d'activités de Kerhervé à Cléden-Poher et de Goas Ar Gonan à Saint-Hernin à la station d'épuration de Carhaix (maîtrise d'ouvrage des travaux assuré par la commune de Carhaix) pour poser des fourreaux d'accueil pour la fibre optique.

En effet le tracé de cette opération est particulièrement intéressant car il correspond à une priorité (à réaliser dans les cinq premières années) identifié par le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Pays.

A l'occasion de ces travaux, des fourreaux d'accueil pour la fibre optique seront donc installés. Le surcoût de cette opération, à la charge de Poher communauté, est estimé à 96 000€ HT.

Certains travaux d'infrastructure d'opportunité pourront être en partie financés via le contrat du territoire qui prévoit une aide de 12,5% pour l'équipement du territoire en très haut débit.

D'autre part, dans le cadre des travaux de renforcement de son réseau d'eau potable, la commune de Kergloff prévoit la pose de trois fourreaux de desserte pour un coût estimé à 30 000€HT et la ville de Carhaix a posé des fourreaux sur cinq tronçons pour un coût d'environ 57 000€HT. Par courrier en date du 24 janvier dernier, le Conseil général a demandé que ces deux dossiers soient déposés par Poher communauté.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à :

- **déposer les demandes de subvention au titre du contrat de territoire pour les travaux de pose d'infrastructure d'opportunité pour le déploiement de la fibre optique.**

UNANIMITE POUR

Projet d'extension de l'Espace Aqualudique Plijadour.

Dans le cadre de l'extension de l'Espace Aqualudique du Poher, le conseil communautaire, en séance du 2 février 2012, a validé le projet d'extension de l'établissement et son plan de financement.

Dans son volet initial, le préprogramme ne prend pas en compte l'aspect paysager du terrain proche de l'espace aquatique extérieur aux abords du bois de Kerampuil'h.

Cette zone de verdure doit être redéfinie afin qu'elle soit attractive et aménagée dans le cadre d'un espace paysager de qualité. L'implantation de différents équipements de type fitness d'accès libre et pour tous les publics pourra être intégré dans l'aménagement du site. D'autre part, un agrandissement du bassin extérieur, initialement envisagé, sera étudié.

Afin de prendre en compte ces éléments nouveaux, il serait opportun de rajouter une enveloppe de 200 000€ (travaux et maîtrise d'œuvre) au plan de financement pour atteindre un coût d'opération HT de 1 559 416€ (au lieu de 1 359 416€ prévu initialement.)

Le plan de financement prévisionnel serait donc le suivant :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT
Bassin extérieur	290 000,00 €	Conseil Général 29	233 912,40 €
Locaux du personnel	53 550,00 €		
Vestiaires collectifs (2)	153 000,00 €	DETR	400 000,00 €
Hammam sauna	165 000,00 €		
Pentagliss	145 000,00 €	Contrat de Pays 2012/2015	A déterminer
Plages exterieures	157 500,00 €		
Etude et aménagement paysagé	188 000,00 €	Total des aides	633 912,40 €
Locaux techniques	90 000,00 €		
Coût travaux HT	1 254 050.00 €		
Honoraires M O et autres prestations	305 366.00 €	FCTVA	288 748.83 €
Coût d'opération HT	1 559 416,00 €	Autofinancement	942 400.31 €
TOTAL TTC	1 865 061.54 €	TOTAL	1 865 061.54 €

Il est donc proposé au Conseil de :

- valider les modifications du projet d'extension de l'espace aqualudique Plijadour.
- valider le budget prévisionnel de l'opération.

UNANIMITE POUR

Extension Plijadour - Révision n°1

Dans le cadre du projet d'extension de l'espace aqualudique Plijadour, il est proposé au conseil d'approuver la modification de l'autorisation de programme / Crédits de paiements tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Libellé Autorisation de programme	Montant AP en TTC	Montant AP révisé en TTC	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013
Extension de la piscine	1 625 900 €	1 865 100 €	200 000 €	1 665 100 €

UNANIMITE POUR

Réserve archéologique Le Manach - Autorisation de programme – crédits de paiement

Dans le cadre du projet de valorisation de la réserve archéologique Le Manach,

Il est proposé au conseil d'approuver la réalisation de cette opération en autorisation de programme – crédits de paiement (APCP) tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Libellé Autorisation de programme	Montant AP en TTC	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013	Crédits de paiement 2014
Réserve archéologique	1 345 000 €	50 000 €	647 500€	647 500€

UNANIMITE POUR

Etude sur l'attractivité des zones d'activités– gratification d'un stagiaire

Sandie Geffroy, étudiante en licence Economie-Gestion à l'UBO de Brest, a effectué un stage de 6 semaines du 3 janvier 2012 au 11 février 2012. Elle a réalisé une enquête auprès des chefs d'entreprises du territoire visant à déterminer les secteurs géographiques les plus adaptés pour le développement de nouveaux parcs d'activités à moyen / long terme.

Compte tenu de la qualité du travail réalisé par l'étudiante stagiaire, le Bureau en date du 9 février a donné un avis favorable pour une gratification de 800 € brut pour les 6 semaines de stage (436.05 € sont exonérés de charges sociales).

Il est proposé au conseil d'approuver le versement de cette gratification.

UNANIMITE POUR

Restructuration du bloc mairie-salle polyvalente de Plounévezel – attribution d'un fonds de concours

La commune de Plounévezel va mener une restructuration du bloc mairie – salle polyvalente afin de réadapter le bâti existant aux besoins actuels de la commune, administratifs ou associatifs.

L'objectif est de rendre le bâtiment plus fonctionnel, plus convivial et plus performant en matière énergétique.

Une large consultation a été menée auprès des associations utilisatrices et de la population. Les associations et structure d'animation jeunesse du territoire de Poher communauté auront accès aux lieux dans le cadre de leurs animations intercommunales (école de musique ou CLAJ). D'autres associations partenaires de Poher communauté dans le domaine sportif ou social pourront également bénéficier de l'équipement (ALCP, judo Club, etc).

La commune de Plounévélzél prévoit de lancer les appels d'offres en mars 2012 pour un début de travaux en septembre. La durée des travaux est estimée à 12 mois.

L'estimatif provisoire des travaux (hors honoraires et frais divers) est le suivant :

- Réhabilitation du bâtiment : 329 100 € HT
 - Extension : 85 000 € HT
 - Système de chauffage : 40 000 € HT
 - Nouvel aménagement et abords des bâtiments : 35 000 € HT
 - Panneaux solaires photovoltaïques (option) : 45 000 € HT
- Total = 534 100 € HT

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer un fonds de concours à ce projet de 10%, plafonné à 34 490 €.

UNANIMITE POUR

Budget 2012 – décisions modificatives n°1

Afin de réajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2012, il est proposé au Conseil de se prononcer sur les décisions modificatives détaillées ci-après et relatives au budget principal.

Budget principal 2012

Régularisation comptable concernant les cautions de la pépinière

		Dépenses	Recettes
165 - 90 op n°013(R)	Dépôts et cautionnement reçus	- 1 500€	
165 – 90 (R)	Dépôts et cautionnements reçus	+1 500€	

UNANIMITE POUR

Lancement d'une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative sur le territoire de Poher communauté – demande de subvention

Le Grenelle de l'Environnement impose aux collectivités locales la mise en place d'une tarification incitative obligatoire dans la facturation des déchets aux usagers, s'appuyant sur une REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) ou TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) avec une part fixe et une part variable et ceci avant 2015.

Les membres du bureau communautaire ont souhaité mener une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative sur le territoire de Poher communauté dès 2012.

Cette étude a pour objet de faire le point de manière exploratoire, sur les éléments financiers, techniques et organisationnels permettant d'envisager la mise en place d'une fiscalité incitative sur les déchets.

L'étude doit se réaliser en 3 tranches :

- Tranche ferme : Prise de connaissance du contexte local
- Tranche conditionnelle 1 : Proposition de 4 scenarii
- Tranche conditionnelle 2 : Approfondissement de deux scenarii sur le plan financier et technique avec notamment l'établissement d'une zone test.

Suite à la consultation lancée le 21 novembre 2011, 9 offres ont été déposées. Le groupe de pilotage en charge du suivi de cette étude s'est réuni le 6 février afin d'analyser les offres.

A l'issue de cette analyse, il a été décidé en bureau communautaire du 9 février de retenir le cabinet APAVE pour la réalisation de l'étude sur la tarification incitative pour un montant de 20 828 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Dépense (TTC)		Recettes		
Etude sur la tarification incitative	24 910.29€	ADEME - CG 29 dans le cadre du FDMD	80% du montant HT de l'étude	16 662.40 €
		Poher communauté	solde	8247.89 €
TOTAL	24910.29 €	TOTAL		24910.29 €

Un dossier de demande de subvention va être déposé auprès du Conseil Général et de l'ADEME.

Il est donc demandé au Conseil :

- D'approuver le plan de financement ci-dessus.

-d'autoriser le président à solliciter les subventions auprès de l'ADEME et du Conseil général du Finistère.

UNANIMITE POUR

Motion de soutien au Lycée des Métiers de Pleyben

Le Conseil communautaire est informé de la suppression de la section CAP Menuiserie – Installateur du Lycée Professionnel de Pleyben à la rentrée 2012.

Cette suppression s'accompagne de la perte de l'équivalent de plus de 6.5 postes d'enseignants à la rentrée 2012. A ces suppressions de postes, s'ajoutera une perte d'au moins deux postes supplémentaires pour la rentrée 2013, lorsque les élèves actuellement en première année de CAP menuiserie auront terminé la deuxième année de leur cursus.

Le lycée vient de recevoir le label Qualycée et la Région Bretagne a investi 1.2 millions d'euros dans l'équipement de la section bois du lycée.

Les personnes rencontrées ont fait part d'une baisse des effectifs cette année : la section CAP menuisier accueille 7 élèves en première année sur une capacité d'accueil de 15 élèves. Mais cette baisse n'est que conjoncturelle : les années précédentes, la section CAP menuisier avait des effectifs quasi-complets.

Cependant, le Lycée des Métiers de Pleyben a entamé une démarche très active pour améliorer son attractivité.

Les élèves scolarisés à Pleyben viennent de l'ensemble du Finistère mais aussi des autres départements bretons. Si le CAP menuisier installateur était supprimé au LP de Pleyben, les élèves du département et d'ailleurs n'auraient pas d'autres solutions que de s'inscrire au LP de Plouhinec dont les capacités d'accueil en CAP menuisier installateur sont limitées à 15 élèves.

Après discussion et en avoir délibéré,

Considérant que :

- Le lycée des métiers offre une formation aux métiers du bâtiment en Centre Ouest Bretagne.
- Le lycée est situé en zone de revitalisation rurale et son rayonnement sur le territoire est important sur le plan de l'emploi qu'il génère.
- La fermeture de la section CAP Menuisier – Installateur aura un impact négatif sur le développement de la filière bois.
- La mise à 2 x 2 voies de la RN 164 au niveau de Châteauneuf-du-Faou et la position centrale de Pleyben constituent des atouts qu'il est possible de mieux exploiter pour renforcer la fréquentation du lycée.
- La filière bois se structure sur le territoire du Centre Ouest Bretagne

Les membres du Conseil communautaire :

-Affirment leur soutien au Lycée des Métiers du Bâtiment de Pleyben et demandent le maintien de la section CAP Menuisier Installateur.

-S'engagent à accompagner toutes mesures relevant des compétences de la communauté de nature à accroître l'effectif scolarisé dans l'établissement.

UNANIMITE POUR

Mise en place d'un Système d'informations géographiques – demande de subventions

Le bureau communautaire du 15 septembre 2011 a retenu le cabinet INATER pour réaliser une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la définition des besoins et le choix des équipements nécessaires à la mise en place d'un Système d'Informations Géographiques commun à Poher communauté et à ses communes adhérentes.

Cette étude et les investissements qui en découleront peuvent être en partie financés via l'enveloppe numérique allouée au Pays dans le cadre du contrat de Pays avec la Région.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention au titre de l'enveloppe numérique du Pays.

UNANIMITE POUR

Plan Climat Energie de Poher communauté – présentation du diagnostic

Le contexte climatique, nos réserves en énergies non renouvelables, le prix des énergies, la dépendance électrique de la Bretagne nous obligent à agir dès à présent ; à réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES) et nos consommations d'énergie et à valoriser nos ressources énergétiques locales.

Actuellement, les collectivités contribuent directement pour environ 12 % aux émissions nationales de GES et agissent indirectement sur plus de 50 % de celles-ci, à travers leurs politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, d'habitat, de transport, d'approvisionnement énergétique, ...

L'objectif de l'Europe, d'ici 2020, est de réduire de 20% les émissions de GES, d'améliorer de 20% l'efficacité énergétique et de porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Réussir la lutte contre le changement climatique nécessite l'implication de tous les acteurs, de la plus petite collectivité aux diverses instances de l'Etat, des différents services administratifs à chaque acteur social ou associatif, de chaque entreprise à chaque citoyen. La lutte contre le changement climatique doit émerger d'un processus collectif orchestré au niveau local.

C'est pourquoi, depuis mai 2010, Poher communauté a signé une convention avec l'ALECOB pour mettre en place un Plan Climat Energie Territorial (PCET) à l'échelle du Poher.

L'objectif d'un PCET est de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

La démarche à suivre pour mettre en place un PCET est la suivante :

- Informer et sensibiliser les élus
- Mettre en place un diagnostic énergie climat du territoire
- Construire un programme d'actions
- S'engager sur un objectif de réduction des émissions de CO2
- Et mettre en œuvre les actions et les évaluer

Le projet de diagnostic du PCET de Poher communauté est aujourd'hui réalisé. L'ADEME a fourni le bilan énergie global du territoire qui a été consolidé par secteur : résidentiel, espaces naturels, industrie, tertiaire, ressources locales, agriculture, transport.

Ce diagnostic a été présenté pour validation par Benoit AIGNEL de l'ALECOB.

Décisions du bureau prises par délégation du conseil – information

Marchés en procédure adaptée

Objet	Date de décision de bureau	Fournisseur	Montant
Étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative sur le territoire de Poher communauté	9/02/2012	APAVE 37 av du Baron Lacrosse, ZAC DE Kergaradec, BP 166 29803 BREST cedex	20 828,00 €